

**CCAP et CCAP Fondation de prévoyance
Versement anticipé selon l'encouragement
à la propriété du logement au moyen
de la prévoyance professionnelle****Données personnelles**

N° d'assuré _____ N° AVS 756. _____
Nom, prénom _____
Adresse complète _____
Date de naissance _____ Etat civil _____
E-mail privé _____ Téléphone _____

Rachat

Avez-vous effectué un rachat auprès d'une institution
de prévoyance au cours des trois dernières années ? oui non

Utilisation des fonds

- Acquisition d'un logement principal Construction d'un logement principal
 Travaux de transformation du logement principal
 Remboursement d'un prêt hypothécaire grevant un logement principal
(à l'exclusion des intérêts hypothécaires, des intérêts moratoires ou des commissions)
 Acquisition de parts d'une coopérative de construction ou d'habitation, destinées à un logement principal

Les fonds de la prévoyance professionnelle doivent être utilisés pour un logement pour les propres besoins de l'assuré(e), c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un logement à son lieu de domicile ou de séjour habituel. Les fonds ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'un logement de vacances, même si ce dernier est destiné à être utilisé un jour comme logement principal. L'acquisition d'un terrain à bâtir sans projet d'y construire une habitation n'est pas possible.

Adresse exacte du logement :

Rue _____
NPA, Localité, Pays _____

Nous vous prions de nous indiquer votre nouvelle adresse dès que celle-ci sera valable.

Propriétaire du logement

- Je suis seul(e) propriétaire du logement
 Je suis co-propriétaire (propriété par étage PPE) du logement avec :
 mon/ma conjoint(e) / partenaire enregistré(e) mon/ma concubin(e) autre _____
 Je suis propriétaire commun du logement (propriétaire de l'intégralité du logement) avec mon/ma conjoint(e)/partenaire enregistré(e)

Toute autre forme de propriété est exclue pour bénéficiaire du versement anticipé.

**CCAP et CCAP Fondation de prévoyance
Versement anticipé selon l'encouragement
à la propriété du logement au moyen
de la prévoyance professionnelle**

Montant et date du versement anticipé

Montant total disponible Montant de CHF _____

NB : le montant minimal du versement anticipé est de CHF 20'000.00, sauf pour les polices de libre passage.

Date du versement souhaité :

Délai de paiement : 15 jours ouvrables une fois le dossier complet reçu.

Adresse de paiement du versement anticipé

N° de compte au format IBAN _____

Nom et adresse de l'établissement financier _____

Titulaire du compte : vendeur prêteur ou créancier hypothécaire notaire entrepreneur

Nom, prénom du titulaire du compte _____

Rue _____

NPA, Localité, Pays _____

Pour les paiements à l'étranger, veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec l'IBAN et le SWIFT. Le paiement est effectué en CHF.

Adresse du notaire (en cas d'acquisition et de construction)

Nom :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Fiscalité

Je suis domicilié(e) en Suisse et le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe en Suisse.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de mon institution de prévoyance, conformément à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle. Au moment du paiement, le versement anticipé sera assujéti à l'impôt, en tant que prestation en capital provenant de la prévoyance. L'impôt dû devra être payé par mes fonds propres et ne pourra pas être prélevé sur le versement anticipé.

Je suis domicilié(e) à l'étranger et/ou le logement pour lequel je demande le versement anticipé se situe à l'étranger.

Je prends note que le versement anticipé sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de mon institution de prévoyance, conformément à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle. Au moment du paiement, un impôt à la source sera retenu sur le versement anticipé.

Le remboursement de l'impôt peut, dans certains cas, être demandé dans un délai de trois ans. Une formule officielle de demande de remboursement vous sera remise avec l'attestation concernant l'impôt à la source.

Au moment du versement anticipé, l'assujettissement fiscal dépendra de l'adresse de résidence.

**CCAP et CCAP Fondation de prévoyance
Versement anticipé selon l'encouragement
à la propriété du logement au moyen
de la prévoyance professionnelle****Signatures**

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.

Je suis conscient(e) que si le présent document est rempli de manière inexacte ou incomplète, mon institution de prévoyance pourra différer, voire exclure, le versement anticipé. En particulier, je prends note que je suis tenu(e) de produire tous les justificatifs ou moyens de preuves nécessaires.

J'ai pris note des conséquences d'un versement anticipé sur ma couverture de prévoyance.

1. Le versement anticipé entraînera une réduction des prestations présumées à la retraite.
2. Le versement anticipé pourrait entraîner une réduction des prestations en cas de décès et d'invalidité. (Vous avez la possibilité de combler tout ou partie de cette éventuelle lacune de prévoyance. Si vous souhaitez une analyse personnelle de votre situation, nos agences sont à votre disposition).
3. Pour les logements en Suisse, mon institution de prévoyance devra requérir la mention d'une restriction du droit d'aliéner du Registre foncier. En ce qui concerne les logements à l'étranger, nous vous informons que dès réception de votre dossier, un engagement de restitution des fonds vous sera adressé par courrier en vous priant de bien vouloir nous le retourner dûment signé pour accord. Le versement ne pourra s'effectuer qu'à réception de ce document.
4. En cas de remboursement du versement anticipé à l'institution de prévoyance, vous aurez la possibilité de demander le remboursement de l'impôt payé sans intérêt. Le droit au remboursement de l'impôt payé s'éteint dans les trois ans à partir du remboursement du versement anticipé.

Lieu et date

Signature de l'assuré(e)*

Le/la conjoint(e) / partenaire enregistré(e) a pris connaissance des conséquences qu'entraîne le versement anticipé de la prestation de son/sa conjoint(e) / partenaire enregistré(e) et donne son accord.

Lieu et date

Signature du/de la conjoint(e)* / partenaire enregistré(e)*

* Voir sur la page suivante les justificatifs à fournir

**CCAP et CCAP Fondation de prévoyance
Versement anticipé selon l'encouragement
à la propriété du logement au moyen
de la prévoyance professionnelle**

Pièces justificatives à nous fournir :

Pour la légalisation des signatures

- ✓ Pour les personnes non-mariées et qui ne sont pas liées par un partenariat enregistré (célibataires, divorcées, partenariat dissout ou veuves) : certificat d'état civil datant de moins d'un mois, à demander auprès de l'office d'état civil compétent ou attestation de domicile à demander auprès de la commune de résidence.
- ✓ Pour les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré : signatures de l'assuré(e) et de son/sa conjoint(e) ou partenaire enregistré(e) légalisées auprès d'un notaire. Les personnes concernées peuvent également se rendre, sur rendez-vous, auprès de notre réception ou d'une de nos agences, munies d'une pièce d'identité afin de faire authentifier sans frais leur signature.

Neuchâtel – rue de la Balance 4 – 032 727 37 77
Cernier – rue de l'Epervier 4 – 032 853 28 35
La Chaux-de-Fonds – rue Jardinière 75 – 032 913 32 24

Pour la demande de versement anticipé

- ✓ Présent formulaire dûment rempli, daté et signé
- ✓ Attestation d'engagement et confirmation de restitution des fonds de la banque ou du notaire
- ✓ Extrait du Registre foncier et / ou copie du projet d'acte de vente et / ou acte de vente définitif

+ Autres documents à nous fournir selon le motif du versement anticipé

- ✓ Acquisition d'un logement Contrat de prêt signé
- ✓ Remboursement d'un prêt Contrat de prêt signé
Confirmation de votre banque hypothécaire de la valeur du prêt à ce jour
- ✓ Construction Contrat d'entreprise avec autorisation de construire
Confirmation de votre banque hypothécaire de la valeur du prêt à ce jour
Attestation de date de fin des travaux
- ✓ Travaux, transformations Justificatifs des travaux, devis détaillés, etc.
Confirmation de votre banque hypothécaire de l'ouverture d'un compte bloqué servant à la rénovation et valeur de prêt à ce jour
- ✓ Achat de parts sociales Règlement ou statuts de la coopérative d'habitation
Les parts sociales originales